

M. l'ORATEUR: Adopté subordonnément aux réserves formulées.

“LE CANADA DANS LA BATAILLE DE L'ATLANTIQUE”  
—“LA MARINE ROYALE CANADIENNE”

M. HATFIELD:

1. Combien a-t-on fait imprimer de copies des plaquettes “Le Canada dans la bataille de l'Atlantique” et “La marine royale canadienne”?

2. L'impression a-t-elle été accordée par adjudication? Dans l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires et les montants des soumissions?

3. Si non, de quelle façon et à qui le contrat a-t-il été accordé?

4. Quel a été le coût total de la publication de ces plaquettes et comment en a-t-on fait la distribution?

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU  
CANADA

MESURE POUR FAIRE FACE À CERTAINES DÉPENSES  
ET GARANTIE DE TITRES ET DE REMBOURSEMENT DE DETTES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser la Compagnie du Chemin de fer Canadien-National à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas \$22,360,000 afin de lui procurer les deniers nécessaires pour acquitter les dépenses d'établissement ou les dettes de capital encourues durant l'année civile 1942; prescrire l'achat ou le remboursement d'obligations du fonds social de la Compagnie ou de toute compagnie comprise dans le réseau du Chemin de fer Canadien-National, au cours de ladite année civile, et l'émission à ces fins de valeurs qui les remplaceront; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et le fonds d'amortissement des valeurs que la Compagnie émettra pour la fin susdite; autoriser en faveur de ladite Compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas \$22,360,000 afin de permettre à ladite Compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes; autoriser une assistance ou une aide financière à d'autres compagnie dudit réseau national.

Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

L'ALASKA

NOUVELLE D'UN DÉBARQUEMENT PAR DES TROUPES  
JAPONAISES SUR LES ÎLES ALÉOUTIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. TURGEON (Cariboo): Je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question qui se fonde sur la nouvelle annoncée par le commandement impérial du

[L'hon. M. St-Laurent.]

Japon que les soldats de ce pays ont pris possession de certaines îles Aléoutiennes. Je sais que ce rapport occasionnera beaucoup de malaise chez les gens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de certaines autres régions du pays, et j'aimerais que le ministre fasse une déclaration à ce sujet.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Le ministère de la Défense nationale n'a reçu aucun renseignement concernant une tentative de débarquement dans les îles Aléoutiennes. Nous avons appris bien des choses se rapportant à des questions relatives à cette région, mais rien de la sorte. Je signale à mon honorable ami la déclaration faite hier par un porte-parole de la marine des États-Unis à l'effet qu'aucune région ou qu'aucun rocher de l'Alaska n'a reçu la visite d'intrus. La nouvelle a été niée de nouveau hier soir à 10 heures, au cours de l'émission des nouvelles de Radio-Canada, alors qu'on déclarait qu'aucune troupe japonaise n'était débarquée dans l'une des îles ou sur l'un des rochers de l'Alaska.

PRÊT AGRICOLE—COLOMBIE-BRITANNIQUE

REMARQUES AU SUJET D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN  
RÉPONSE À CERTAINES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances. Il y a quelques jours, j'ai inscrit au *Feuilleton* trois questions demandant des renseignements au sujet des prêts consentis en Colombie-Britannique, par la Commission du prêt agricole. Le document déposé par le ministre hier, en réponse à mes questions, n'est, il me semble, qu'une réponse évasive. Voici ma première question:

Combien y a-t-il eu de demandes de prêts en vertu de la loi du prêt agricole canadien dans la province de la Colombie-Britannique au cours de chaque mois à compter du 1er janvier 1939 au 30 mai 1942?

J'ai également posé deux autres questions. La réponse déposée par le ministre lui a été communiquée, je suppose, par le président de la Commission du prêt agricole et voici ce qu'elle dit au sujet des chiffres fournis:

La statistique de la commission porte sur toute l'année.

Je prétends que c'est se dérober à la question que j'ai posée. Je ne parlais pas de statistique. Je voulais connaître les chiffres pour chaque mois à partir du 1er janvier 1939 jusqu'au 30 mai 1942. Il me semble qu'un membre du Parlement a droit à ce renseignement et je prie maintenant le ministre des Finances de le fournir.